no. 9

LA NOVVELLE DEFFAICTE DE TROIS COMPAGNIES Rebelles, sorties de la Rochelle.

Par les Carabins de Monsieur le Comte de Soissons

Voulant empescher le transport des foins, & autres prouisions couppées aux enuirons de ladicte ville.

Ensemble la prise de deux drappeaux & le nõbre des Prisonniers.



A PARIS,
De l'Imprimerie de Nicolas Alexandre.
M. DC. XXII.
Auec Permission.



La Nouuelle deffaicte de trois compagnies Rebelles, sorties de la Rochelle.

Par les Carrabins de Monsieur le Comte de Soissons.



E n'est de present que les Rochelois se sont monstrez rebelles a l'execution des commandements que tres legitimement ils ont deub à leur Roy, & doiuent encore de present. De toute antiquité est a remarquer,

que ceux de la religion preten-duë reformée, ſur tout ceux qui ont voulu ſecouer le ioug de l'obeyſſance deuë à leur Prince ont touſiours fait eſlite de ceſte place, pour eſtre le lieu de leur Aſſemblée & leur retraite aſſeurée.

L'an mil cinq cens ſoixante & huict en la ville de la Rochelle ſe tint vne aſſemblée, par des plus notables de ladicte Religion contre les commandemens de ſa Majeſté, laquelle fort indignée de ce qu'ils n'auoient fait eſtat des commãdemens qui leur auoient eſté faits de ſa part, pour ce ſeul ſubject de rebellion reſolut de les aller attaquer en perſonne & leur faire reſſentir les ſalaires deuz à leur temerité.

Cet aduertiſſement commença a donner de la frayeur aux Rochelois, & leur fit mettre par la campagne ſçauoir aux lieux circõuoiſins quelque quinze cens hommes de pieds, & ſix cens de cheual, en embuſcade, ſoubz la conduite d'vn nommé Coquille l'vn des Chefs de ceſte rebellion.

Ceſte opiniaſtreté ayant repris naiſſance depuis deux ans en ça contre les tres iuſtes commãdements de noſtre inuincible Monarque François LOVYS XIII. & ceſte gangrene de rebellion eſtant cõtinuée iuſques a preſent contre l'authorité de leur ſouuerain : Cela auroit donné occaſiõ au Roy de commander dés l'an

passé à Monsieur le Duc d'Esper-
non de blocquer les aduenuës
de la Rochelle, & mesme cou-
per & enleuer les bleds des lieux
circonuoisins pour donner tant
plus de necessité ausdits rebelles,
ce que ledit Seigneur auroit in-
continent fait.

Ledit Seigneur Duc d'Espernō
ayant iusques à present cōtinué
son entreprise suyuant le com-
mandemens du Roy, lequel au-
roit encore enuoyé deuant ceste
ville Monsieur le Comte de
Soissons, lequel y estant arriué
auec son armée auroit renforcé
les garnisōs plātée aux aduenuës
& fait faucher quelque prez qui
sont es enuirons d'icelle, lesquels
estans pres de faire enleuer, ledit

Seigneur auroit commandé d'y enuoyer quantité de Chartiers pour les trãſporter. Et pour obuier a quelque empeſchement que pourroient y apporter leſdits rebelles, auroit auſſi ledit Seigneur commandé à deux compagnies de Carabins & deux de gens de pied de les aſſiſter, auec toute charge de charger leſdicts rebelles en cas qu'ils fiſſent quelques ſorties ſur leſdicts chartiers.

Pour donc executer les commandements de Mondit Seigneur le Cõte de Soiſſons le ſieur de Ville Forte, Cappitaine qui a commandement ſur leſdicts Carabins les miſt en embuſcade derriere des hayes proche deſdicts

prez, en ſorte qu'ils ne pouuoiẽt ètredeſcouuerts deſdits rebelles. &les gens de pied dãs des ſeigles proche deſdicts prez qui ne furent deſcouuerts.

Or comme leſdicts Chartiers commencerent a charger leſdicts foins pour les transporter aux lieux deſignez aſſiſtez de quantité de vilageois des Paroiſſes circonuoiſines qui auoient aydé à faire leur charge, leſdicts rebelles de la ville de la Rochelle ſans ſonger aux embuſcades qui leurs eſtoiẽt dreſſées, delibererẽt en leur Conſeil de guerre de faire vne ſortie, & de ſe ruer impetueuſemẽt ſur leſdits chartiers & de faire en ſorte que leſdicts

foins

soins fussent emmenez en ladicte ville.

Ceste deliberation faicte, ils firent aussi sortir de la ville (le vingt deuxiesme Iuin dernier sur les deux à trois heures du matin) deux compagnies de caualerie & autant de pied, montant le tout a quatre cens hommes ou enuiron conduicts par le sieur de la Roziere Hollandois de nation & habitant de la Rochelle y a douze ans & plus lesquels estant sortis de ladicte ville, allerent droit vers lesdicts chartiers, & voulant commencer a les charger, furent incontinent attaquez & enfermez par lesdictes embuscades & en telle sorte chargez que de

tout leur nombre n'en restapas vne trentaine qui ne furent tant tuez que blessez a mort.

En ceste deffaicte a esté pris deux drappeaux & vne cornette qui ont estez portez audit Seigneur Comte, & pareillement cinq prisonniers des plus notables de la Rebellion, d'ont l'vn d'iceux est nepueu du sieur de Bessay, lequel est tellement blessé qu'il ny a nulle esperance de vie.

Ledit Seigneur Cõte de Soissons n'est pas en deliberation de leur faire meilleur part des prouisiõs qui se cueillẽt aux lieux circõuoisins de ladite ville, que celle qui leur fut faite l'année passée, ayãt commencé desia a faire couper

& enleuer quelques orges, & fait venir quantité de païsans pour serrer les autres bleds qui sont prests à couper.

Du costé de la Mer ils ne doiuent esperer dauantage que par la terre estant toutes les aduenuës & passages bouchez, & principalemẽt celuy de Chef de bois pres duquel y a quatre Nauires de guerre, qui empeschent iournellement tout ce qui pourroit entrer en ladicte ville de la Rochelle, & n'ont si tost descouuert quelque chose qu'ils courent dessus.

Les Ollonnois d'autre part empeschent du tout le costé de Maran á la Rochelle, & ont tellement bien fait contre deux na-

uires rebelles qui venoient de la picorée, lesquels estoient chargez de molues de Terre neufue & conduicts par vn nommé le Capitaine BonPort Hollandois homme fort estimé pour le fait de la Marine, & d'vn tres-grand courage: mais toutes ces belles & grandes perfections ne le peurent garantir d'estre pris, & ces deux nauires confisquez ausdicts Ollonnois, qui les retenans a rançon les ont menez prisonniers audit Maran.

Au passage de Louppin pres Soubize, les Ollonnois ayant descouuert vn nauire qui venoit au clair de la Lune à la sourdine, pour entrer nuictamment dans le Haure de la Rochelle voulu-

rent l'aller attaquer, mais ayans esté recongnus du party contraire par celuy qui estoit en sentinelle à la poupe dudit Nauire, ceux de dedans commencerent à prendre la fuitte en plaine mer, en telle sorte qu'il ne fut pas possible aus-dicts Ollonnois de les pouuoir attaindre, quelques vns qui apperceurent de plus pres ledit nauire ont estimé qu'il estoit chargé de bled & de gens de guerre, bien qu'il ne paroissoit pas grãd nombre de personne dans iceluy.

Tout ce que dessus ne tẽdoit à autre but que de pouuoir oster to⁹ moyens aux Rebelles de ladite ville de vouloir plus resister

contrelleur Roy, lequel ne desirent d'eux que ce que tres-loyalement ils doibuent à sa Majesté, sçauoir, l'obeïssance & l'execution ou entretien de ses Edits.

FIN.